



Commune d'Ancinnes

NOTICE LOCATION GYMNASSE MUNICIPALE

Pièces à fournir au moment de l'établissement du contrat de location :

- Contrat de location rempli et signé
- Un chèque d'acompte de 50% du montant de location à l'ordre du Trésor Public
 - o Sera encaissé après l'état des lieux de sortie
 - o En cas d'annulation
- Un chèque de caution pour la location de la salle à l'ordre du Trésor Public
- Un chèque de caution pour le ménage à l'ordre du Trésor Public
- Règlement intérieur signé

Pièce à fournir lors de l'état des lieux :

- Le solde du paiement de la location, par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Attestation d'assurance

Les chèques de caution seront retournés dans les 30 jours suivants.